

La Baule-Escoublac, le 31 mai 2017

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 24 mai 2017 concernant les « 21 outils pour l'artisanat du 21<sup>ème</sup> siècle ».

Candidat de l'Union de la droite et du centre, je défendrai avec force et pragmatisme les réformes dont la France a impérativement besoin dans un souci d'efficacité et de rassemblement. Je souhaite orienter mon action sur le dynamisme économique et l'emploi dont l'artisanat est le principal vecteur. C'est pourquoi nous devons créer les conditions qui permettront à l'artisanat et à toutes les PME de prospérer pour créer de la richesse donc de l'emploi.

Si je suis élu député, je me positionnerai sans ambiguïté pour :

- Une baisse des charges pesant sur les entreprises et les ménages. Il faut rapidement baisser les charges pesant sur le travail et la production qui étouffent nos entreprises et notre industrie en rapprochant leur niveau de la moyenne européenne.
- Dans un contexte particulier lié au Brexit, il faut absolument baisser l'impôt sur les sociétés pour atteindre 25 % au terme du quinquennat.
- La suppression du RSI et son remplacement par une caisse de protection des indépendants adaptée aux professionnels. Les commerçants, artisans et l'ensemble des travailleurs indépendants n'ont pas à choisir entre liberté et protection des individus
- L'abrogation des normes ajoutées à la réglementation européenne entravant la capacité d'entreprendre et compliquant la vie des petites entreprises.
- Le retour de la défiscalisation des heures supplémentaires et la suppression de la directive sur les travailleurs détachés.
- Une formation professionnelle et un apprentissage adaptés à l'emploi de notre territoire.
- La transformation du CICE, véritable usine à gaz, en baisse durable de charges, pour simplifier la vie des entreprises et stimuler leur compétitivité.
- La garantie de stabilité fiscale. Pas de nouvelles lois chaque année, ainsi que pas de rétroactivité. Parce que les règles ne peuvent pas changer tout le temps.
- La défense du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, acteur incontournable de la vie économique régionale.
- La suppression des 35 heures et laisser pendant 18 mois à chaque entreprise ou à chaque branche pour les petites entreprises, la liberté de négociation du temps de travail. Tout travail supplémentaire devra être payé en conséquence
- L'abrogation du compte pénibilité. Il faut traiter la pénibilité par l'amélioration des conditions de travail, une politique de prévention plus ambitieuse et une prise en compte de la situation réelle des salariés.

- La simplification du code du travail, qui est devenu un frein au recrutement. Il faudra l'alléger pour garantir les droits fondamentaux des salariés tout en les protégeant davantage. Le dialogue social dans l'entreprise sera modernisé, notamment grâce au référendum d'entreprise. Nous doublerons en outre les seuils sociaux et adapterons le droit du travail aux nouvelles façons de travailler.
- La réorientation du système des emplois aidés vers les petites et moyennes entreprises, et non plus vers les collectivités publiques.
- Le renforcement des effets bénéfiques du crédit d'impôt recherche (CIR) pour que la France conserve son rang dans la compétition internationale et pour que nous regagnions des parts de marché à l'export.

En matière de formation il nous faut impérativement proposer à la jeunesse les moyens adéquats pour se former efficacement aux métiers de demain. À chaque jeune, son projet. Nous mettrons en oeuvre tous les moyens existants pour accompagner chaque jeune dans son projet – éducation, orientation, apprentissage, formations, insertion professionnelle, soutien à la création d'entreprise – et l'aider à révéler ses talents.

Il faut ainsi repenser totalement avec les Régions, nos offres de formation et d'apprentissage pour préparer nos jeunes aux emplois d'aujourd'hui mais surtout de demain. Nous mettrons en place une exonération totale des charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance. Nous généraliserons progressivement la formation en alternance à l'ensemble des formations.

Pour venir en aide aux jeunes, nous créerons « un contrat mobilité » résultant d'un partenariat entre l'État et les Régions permettant l'obtention du permis de conduire et la location du premier véhicule à prix extrêmement réduit pour les jeunes en recherche d'emploi.

Je soutiendrai toutes les politiques permettant de favoriser l'emploi, l'attractivité et le développement de nos entreprises. Nombreuses de vos propositions vont également dans ce sens (soutien de l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales, charges sociales des artisans, statut des conjoints collaborateurs, valorisation de l'innovation, économie numérique...), c'est pourquoi il sera utile de rester en contact. Je serai donc un interlocuteur régulier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

Comme vous pouvez le constater, ma position sur le sujet est claire mais je reste naturellement à votre disposition si vous souhaitez échanger avec moi.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Franck LOUVRIER

Monsieur Philippe BELY  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire  
5 allée des Liards – BP 18129  
44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE  
[direction44@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:direction44@artisanatpaysdelaloire.fr)